

DIAC LOCATION
 Contention - Procédure Collective
 33003 PESSAC CEDEX
 Tél: 05-57-20-48-49
 Fax: 01-76-86-00-72

DIAC
 Procès Verbal de Restitution VP

DIAC Location

DIAC Location SA 100000 de location et de montage d'assurances au capital de EUR
 29 201 018 Siège social: 14, avenue du Pavé-Neuf - 93168 NOISY LE GRAND CEDEX SIRET
 329 512 508 RCS Bobigny - N° d'identification T.V.A. FR 84 329522682 - code APE
 711B - N° ALCA - 05 00283 - Société Financière et assuratrice R.C. Professionnelle
 conformes aux articles L 5126 et L 5127 du Code des Assurances.

A remplir conjointement par le LOCATAIRE (ou son représentant) et le RECEPTIONNAIRE

Exemplaire à faxer le jour même au 01-76-86-00-72

Fin effective de la location dès réception de ces pièces

N° CONTRAT: **E6592665** CLIENT: _____ P.M.: oui non Couleur: _____
 VEHICULE: _____
 REPREN EUR DU VEHICULE: _____
 IMMATRI CULATION*: **FS-480-DL** N° DE SERIE*: **VFARFB0066514053** Date M.C.: _____
 DATE DE RESTITUTION*: **26/09/2023** KM REELS*: **69561** Argus: _____ Valeur: _____

Ne pas remplir ce document en cas de simple changement de conducteur *Mentions obligatoires

ETAT GENERAL bon moyen mauvais Nettoyage Véhicule Non roulant Cause probable: _____
ACCESSOIRES: Double de clé oui non Autoradio oui non Outillage (cric, etc.) oui non
 Nb de places: 2 4 5 6 7 8, plus Carnet d'entretien présent oui non CG oui non
 Autres: _____ Si Carminat: CD présent oui non

LEGENDE: DSP = Décabossage sans peinture Peint = peinture seule Léger = T+P niveau ++ Fort = T+P niveau +++ Ech = Echange Rep. = Réparation

	DOMMAGES EXTERIEURS					FEUX - VITRAGES - OPTIQUES					DOMMAGES INTERIEURS								
	Côté Gauche (conducteur)					Côté Droit					Gauche		Droit						
	DSP	Peint	Léger	Fort	Ech	DSP	Peint	Léger	Fort	Ech	Moments	Ech	Ech	Eléments	Rep	Ech	Rep	Ech	
PC AV	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Capot	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ailes AV	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Portes AV	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Portes AR	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ailes AR	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bas de caisse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rétroviseurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Hayon / coffre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PC AR	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pavillon	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ETAT DES ROUES ET DES PNEUMATIQUES

Moments	Ech enjol.	Ech jantes	Ech jantes a'u	Ech pneu	Neige
Pneu AV G	<input type="checkbox"/>				
Pneu AR G	<input type="checkbox"/>				
Roue Secours	<input type="checkbox"/>				
Pneu AR D	<input type="checkbox"/>				
Pneu AV D	<input type="checkbox"/>				

STRUCTURE
 Choc Avant Choc Arrière Passage marbre Véhicule grêlé

OBSERVATIONS

.....

.....

.....

ELEMENTS MECANIQUES

Sous-bassement et mécanique sous réserve d'expertise

Moteur: _____ Embrayage: _____ Batterie: _____ Mise au point: _____
 Boîte de vitesse: _____ Freins: AV AR Direction: _____ Pont Cardan: _____
 Echappement: _____ Amortisseurs: AV AR

NET & CO S.A.S
 8 RUE MARCEL DASSAULT
 59113 SECLIN
 Tél. 03 20 97 06 60
 SIRET 509 797 239 00068 - APE 8122Z

ENTREPOSAGE DU VEHICULE: _____
 ADRESSE: _____
 CONTACT: _____

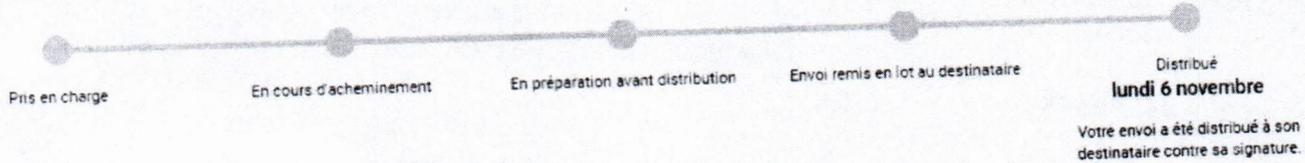
Signature du responsable de site de restitution et cachet
SAS NOUVEAUX GARAGES LILLOIS
 1 Route de Vendeville - 59155 FACHES THUMESNIL
 SIRET 901 794 081 00017
 140 Avenue de la République - 59110 LA MADELEINE
 10 Avenue André Diligent - 59100 ROUBAIX
 1 Avenue du Pont de Bois - 59550 VILLENEUVE D'ASCQ

Signature et cachet du locataire (ou de son représentant) précédés de la mention "lu et approuvé, bon pour accord" NOM et QUALITE DU SIGNATAIRE
 Date: **26/09/2023** Heure: **15h31**
 Société: **FINA (CMAI)** Conducteur: **RAZAFINDRANOTO**

Yves d'Approuve
Bon pour mandat

Ce document est à adresser, daté et signé à Diac Location - Service Fin de Contrat - API MAI 48 - 14, avenue du Pavé-Neuf - 93168 NOISY LE GRAND CEDEX.
 Une copie de ce document daté et signé est à conserver par le locataire et par l'établissement réceptionnaire.

 **Lettre Recommandée N°2C17390921532**



Étapes d'acheminement

DATES

ÉTAPES

lundi 6 novembre

┆ Votre envoi a été distribué à son destinataire contre sa signature.

vendredi 3 novembre

┆ Votre envoi a été remis en lot au destinataire. Nous attendons la confirmation de sa réception.

vendredi 3 novembre

┆ Votre envoi est sur le site qui dessert votre adresse. Nous préparons sa distribution.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE-MÉTROPOLE

DEPOSEE LE

Numéro de Greffe : 2023/711 - Réf: AG ✓

21 FEV. 2024

AU GREFFE

ORDONNANCE

Nous, Monsieur Fabien LEMAIRE, Juge Commissaire

A la LIQUIDATION JUDICIAIRE de la **SAS JOSEFRANCKRAZA, 143 rue de Lannoy 59100 Roubaix.**

Vu la requête qui précède présentée par la **SA DIAC LOCATION**

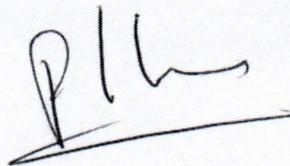
Convoquons, devant nous, par devant le Tribunal de Commerce de Lille Métropole siégeant en Chambre du Conseil 445 boulevard Gambetta 59200 TOURCOING

Pour le *mercredi 3 avril 2024*... à *10 h 30*.....

- Le débiteur
- Liquidateur : la SCP BTSG prise en la personne de Maître Antoine BARTI,
- Le requérant

Disons que ces convocations seront faites par les soins du Greffe du Tribunal de Commerce de céans.

Fait à Tourcoing, le *21/2/2024*



Le Greffier
Guillaume HOUZE DE L'AULNOIT



Objet : SASU JOSEFRANCKRAZA
 143 rue de Lannoy
 59100 ROUBAIX
 liquidation judiciaire simplifiée du 04/09/2023
N/Réf.: ETUDE DE TOURCOING
 AB/CBAZ./CBAZ./36644/VREVEN/B6-RX-2C
 btsg.hdf@btsg.eu / 03.20.28.03.20
V/Réf.: E6592665

DIAC LOCATION
 14, Avenue du Pavé Neuf
 93168 NOISY LE GRAND

TOURCOING, le 13 NOVEMBRE 2023

L.R.A.R 2C 1842 4898 127

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre lettre en date du 27/10/2023, reçue le 03/11/2023, contenant revendication du véhicule RENAULT MEGANE ESTATE immatriculé FS-480-DL, objet du contrat de location longue durée conclu avec la SASU JOSEFRANCKRAZA.

Bien que votre droit de propriété soit établi au regard des dispositions des articles L.624-9 et suivants du Code de Commerce, ce véhicule n'a été ni identifié, ni répertorié par le commissaire de justice dans l'inventaire dressé à l'ouverture de la procédure.

En conséquence, je ne peux acquiescer à votre demande de restitution dans la mesure où cet actif n'existait pas en nature au jour du prononcé de la liquidation judiciaire simplifiée de la SASU JOSEFRANCKRAZA.

Si vous souhaitez élever une contestation, vous disposez, aux termes de l'article R.624-13 du Code de Commerce, d'un délai d'un mois, à compter de la réception de la présente pour saisir :

Monsieur Fabien LEMAIRE
Juge au Tribunal de commerce de Lille Métropole
445 Boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

A défaut, votre demande en revendication encoure la forclusion.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour la SCP B.T.S.G.²
 Antoine BARTI

BTSG² ÎLE-DE-FRANCE

15, RUE DE L'HÔTEL DE VILLE
 CS 70005
 92522 NEUILLY-SUR-SEINE
 Tél. : 01 41 96 82 82

BTSG² PACA

51 RUE MARÉCHAL JOFFRE
 06000 NICE
 Tél. : 04 93 85 89 72

2, AVENUE ARISTIDE BRIAND
 06600 ANTIBES
 Tél. : 04 93 74 02 42

1 RUE MONTAIGNE
 06400 CANNES
 Tél. : 04 93 85 89 72

BTSG² AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

129 RUE CHAPONNAY
 69003 LYON
 Tél. : 04 93 80 74 03

28 RUE PLAISANCE
 73000 CHAMBERY
 Tél. : 04 79 70 86 73

BTSG² BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

22 QUAI GAMBETTA
 71100 CHALON-SUR-SAONE
 Tél. : 03 85 48 86 91

BTSG² NOUVELLE-AQUITAINE

2 AVENUE THIERS
 CS 30159
 19104 BRIVE CEDEX
 Tél. : 09 70 64 00 31

19, BOULEVARD VICTOR HUGO
 CS 20206
 87006 LIMOGES CEDEX 1
 Tél. : 09 70 64 00 30

BTSG² HAUTS-DE-FRANCE

TOUR MERCURE - 6E ÉTAGE
 445 BOULEVARD GAMBETTA
 59976 TOURCOING CEDEX
 Tél. : 03 20 28 03 20

BTSG² - MANDATAIRES JUDICIAIRES ASSOCIÉS
 POUR NOUS CONTACTER www.btsg.eu

SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE - SIREN N° 434 122 511 - N° DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 5243412251100018
 MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGRÉÉE. RÉGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHÈQUE ACCEPTÉ

Synthèse de l'offre



Client : Sté SAS JOSEFRANCKRAZA

Après avoir pris connaissance des conditions particulières et générales, nous confirmons que nous souhaitons souscrire :

Le présent contrat de location avec 1 loyer de 2086.12 € et 48 loyers de 583.44 € TTC
Pour 90000 km
Pour 1 véhicule.
Mode et délai de paiement : payable par terme à échoir par Prélèvement - Périodicité mensuelle

Le présent contrat de location longue durée avec 49 loyers 583.44 TTC.

Avec les prestations suivantes :

Entretien :	47.98 €
Véh. Remplacement Intégral :	12.00 €



DIAC
LOCATION

DIAC LOCATION S.A., société de location et intermédiaire d'assurances, au capital de
29 240 988 € Siège social: 14, avenue du Pavé-Neuf 93168 Noisy-le-Grand cedex- N
° de téléphone : 03.20.88.59.59 SIREN 329 892 368 R.C.S. Bobigny - N°
d'identification T.V.A.: FR84 329892368 - Code APE: 7711B - n° ORIAS : 07 004 967
www.orias.fr



CONTRAT DE LOCATION LONGUE DUREE - Engagement de location

CLIENT
Siret : 832804702 00013
STE SAS JOSEFRANCKRAZA

Edité le : 24/12/2020 à 12:11:59

Numéro de contrat référent : E6592665

Adresse : 143 RUE DE LANNOY
59100 ROUBAIX (FRANCE)
0786593655

Ce numéro de contrat référent servira de référence pour le(s) véhicule(s).
Un numéro de contrat pour chaque véhicule sera communiqué sur le procès verbal de livraison.

COMMANDE effectuée par le locataire auprès du fournisseur
LA LOCATION EST FAITE DANS LES CONDITIONS ET OPTIONS SOUSCRITES CI-APRES

Location	Par véhicule		1 VEHICULE(S)
	Durée	Durée fixe	
90 000 Km	1 mois	48 mois	
LOCATION MAINTENANCE	2068.12€	565.44€	NOUVELLE MEGANE ESTATE
Gestion de parc incluse. dont maintenance	47.98€	47.98€	R.S. LINE E-TECH PLUG-IN HYBRIDE 160 VP/VN
Assistance aux véhicules et aux personnes incluse.			
PRESTATIONS :			Options :
Easy Restit Provision	6.00€	6.00€	Affichage tête haute
Véh. Remplacement Intégral	12.00€	12.00€	Bose® sound system
			Jantes all 18" rs line magny cours
			Pack easy park phév
			Peinture blanc nacre
			Frais de traitement siv
			Pack prêt à partir
			Frais et taxes :
			Carburant à la livraison
			Certificat immatriculation
			Dépôt de garantie :
Sous-total loyer et prestations	2086.12€	583.44€	
Montants exprimés en TTC			
TOTAL GENERAL	2086.12€	583.44€	
Coût de la décote véhicule (pour 100 km supplémentaires)	2.82€	2.82€	

Mode et délai de paiement Payable terme à échoir par Prélèvement - Périodicité mensuelle

Restitution du véhicule (art.12 des conditions générales de location) : fournisseur

Lieu de restitution : RENAULT RETAIL GROUP Renault LILLE - Faches Thumesnil - RRG 1 Route DE VENDEVILLE 59155 FACHES THUMESNIL BP 50253

Vendeur : BELSIE CLEMENT - Code Affaire : A0047

De convention expresse entre les parties, le client reconnaît :

- avoir préalablement été informé, lors de la commande, de la mise à sa disposition des conditions générales de location, des prestations optionnelles et des annexes :

- sur le site www.diaclocation.fr, dans les conditions de l'article 1366 du Code civil,
- ou sur support papier à sa demande ;

- que le présent engagement de location est régi par les conditions générales de location, des prestations optionnelles et annexes disponibles à tout moment sur ledit site sous la référence ci-contre, à l'exclusion de toute autre version ;
- être informé qu'il peut, sur simple demande au loueur et à tout moment, recevoir gratuitement lesdites conditions générales et annexes sous format papier ;
- avoir pris connaissance desdites conditions et annexes ci-contre référencées qu'il approuve y compris celles des articles 12.1.1 et 5.1. Ces conditions et annexes font partie intégrante du contrat ;

- être un utilisateur professionnel averti et avoir reçu des documents d'informations sur les assurances et la protection des données personnelles et en avoir pris connaissance.

Référence des conditions générales
et des prestations optionnelles
DL.CGWL.D.2020.12.01

Bonus écologique - Aide à la location de véhicules peu polluants : 2000.00 Euros

REF : CAPDOCCON--A0047-ac06793-20201223-20122205354959-
EX : SE

Réf :
5/42

31/12/2020

INFORMERIE NATIONALE - ORGANISME NATIONAL D'IMMATRICULATION

N° Immatriculation A. FS-480-DL Date de 1^{ère} Immatriculation B. 20/08/2020

C.1 RENAULT RETAIL GROUP LILLE METROPOLE

C.4_a EST LE PROPRIETAIRE DU VEHICULE
C.4.1

C.3
1 RTE DE VENDEVILLE
59155 FACHES THUMESNIL

D.1 RENAULT
D.2 RFBKJ2NH4UC0120100 D.2.1 M10RENVPA79X583

D.3 MEGANE E-TECH PLUG-IN HYBRID E. VF1RFB00665140453

F.1 2131 F.2 2131 F.3 2881

G 1678 G.1 1603

J M1 J.1 VP J.2 AC J.3 BREAK

K 6272007/46*0546*19

P.1 1598 P.2 67 P.3 EE P.6 5

Q S.1 5 S.2 U.1 76

U.2 375B V.7 34 V.9 715/2007*2018/1832APEIRO6

X1 VISITE AVANT LE 20/08/2024

Y.1 0 Y.2 0 Y.3 0 Y.4 0 Y.5 2.76 Y.6 2.76

Le sous-directeur de la protection des usagers de la route

Zeheir BOUAOUICHE

H
I 20/08/2020
Z1 VEHICULE DE DEMONSTRATION 20/08/2021
Z2
Z3
Z4

Certificat d'immatriculation

FS-480-DL 20/08/2020

2020DF47380

VF1RFB00665140453

RENAULT

RENAULT RETAIL GROUP LILLE METROPOLE



COUPON DETACHABLE

CRFRAFS480DL9VF1RFB0066514045382008206VP<<<<
BREARENAULT<<<<<<MEGANE<E<TECH2020DF4738084

00250490
2M05034622686

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE de LILLE-MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta CS 60455 59338 TOURCOING CEDEX

Tourcoing, le 23/02/2024

RECOMMANDE AVEC AR

Liquidation Judiciaire :

SAS JOSEFRANCKRAZA
143 rue de Lannoy 59100 Roubaix
832 804 702

Monsieur José RAZAFINDRAKOTO
143 R DE LANNOY
59100 ROUBAIX

Jgt de liquidation : 04/09/2023
Jgt de liquidation : 04/09/2023
simplifiée obligatoire
Réf. greffe : 2023/711 - 2024005923
Nature : Ordonnance de demande de restitution

AVIS D'AUDIENCE DEVANT LE JUGE COMMISSAIRE

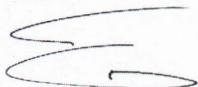
03/04/2024 à 10:30

Vous trouverez **en annexe une copie de la requête déposée ainsi qu'une ordonnance de convocation.**

Le Juge-Commissaire me prie de vous convoquer à comparaître par devant lui à l'audience du : 03/04/2024 à 10:30 au Tribunal de Commerce, sis 445 boulevard Gambetta 59200 Tourcoing, à l'effet de statuer ce que de droit, après débat contradictoire, sur le mérite de la requête. M. Mme le Juge-Commissaire me prie de vous indiquer que sauf motif grave et légitime, **il ne sera accordé aucun renvoi de cette affaire et qu'en l'absence de comparution, il sera statué sur les seuls éléments en sa possession.**

Nous vous indiquons que l'accès à la juridiction est conditionné au strict respect des conditions affichées à l'entrée (1)

Le greffier associé,



Art.853 du Code de Procédure Civile : les parties se défendent elles-mêmes. Elles ont la faculté de se faire assister ou représenter par toute personne de leur choix. Le représentant, s'il n'est avocat, doit justifier d'un pouvoir spécial

(1) (respect des mesures barrières, principe de la distanciation physique, port du masque, utilisation du gel hydroalcoolique à disposition à l'entrée du Tribunal...).



- d. Les conditions particulières + (Annexe si contrat Location Longue Durée flexible).
- e. Les Conditions Générales du contrat de location longue durée ou du contrat de fourniture de prestations, et celles des prestations optionnelles s'il y a lieu.
- f. Le mandat de prélèvement SEPA.
- g. La synthèse.

Le client peut parcourir chaque document, en utilisant les flèches en bas de la tablette.
Pour passer au document suivant le client doit cliquer sur la tablette dans la case « suivant » à l'aide du stylet. Le document suivant est alors présenté à l'écran. Le client doit prendre connaissance de l'ensemble des documents avant de pouvoir procéder à la signature.

5.2 Modalités de recueil du consentement client

Le consentement du client est recueilli par l'intermédiaire de trois actions cumulatives qui sont :

- Dans un premier temps le client clique sur les prestations qu'il souhaite souscrire.
- Dans un deuxième temps le client appose sa signature sur la tablette (signature dématérialisée) et une image de celle-ci est automatiquement créée.
- Et enfin le client confirme son acceptation par un clic sur « valider » sur la tablette.

Le client au préalable doit saisir sur la tablette un code numérique à 6 chiffres qui lui est envoyé sur le numéro de mobile qu'il aura indiqué au mandataire de Diac Location.

5.3 Effets juridiques attachés à la signature électronique

A l'issue des actions décrites ci-dessus, le contrat est signé électroniquement, il n'est plus modifiable, ni altérable. Le contrat archivé par l'intermédiaire du Tiers de confiance constitue un titre original au sens de l'article 1375 du code civil.

Cela signifie que sauf refus d'agrément de DIAC LOCATION, le client sera tenu à compter de la livraison du bien loué, (dans le cadre d'un contrat de location longue durée) ou de l'activation des prestations de service (dans le cadre d'un contrat de fourniture de prestations de services s'il y a lieu), au paiement des sommes dues au titre du contrat.

5.4 Remise du contrat

Le contrat signé est remis au client sur le lieu de vente au travers d'un fichier PDF qui s'affiche sur l'écran d'ordinateur. Il est demandé au client d'en faire la relecture et d'en accuser réception.
Comme indiqué au point 4, la restitution du contrat au client est faite par email.

6 – CONSERVATION DU FICHIER DE PREUVES

Le fichier de preuves est conservé par une société d'archivage spécialement mandatée à cet effet pendant une durée de dix (10) ans à compter de la date de signature électronique.

Les registres informatisés conservés dans les systèmes informatiques de DIAC LOCATION ou de ses prestataires éventuels, seront conservés dans des conditions de sécurité et de confidentialité requises par la loi applicable en vigueur.

Il est de la responsabilité du client d'archiver l'exemplaire de contrat qui lui a été restitué par mail, sur tout support durable de son choix.

7 – CONVENTION DE PREUVE

Le client s'engage par les présentes à accepter, qu'en cas de litige, le fichier de preuves contenant le document original signé par DIAC LOCATION et lui-même, ainsi que toutes les données permettant de garantir l'horodatage, l'exactitude et l'intégrité de ses informations, soient admissibles devant les tribunaux et fassent preuve des données et des faits qu'ils contiennent ainsi que des engagements qu'ils expriment.

Dès signature, les présentes Conditions Générales sont opposables au client, elles forment un tout indivisible avec les autres documents et annexes du contrat.



CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU SERVICE DE SIGNATURE ELECTRONIQUE

1. OBJET

Les présentes conditions générales d'utilisation du service définissent les conditions applicables à la fourniture du service de signature électronique par DIAC LOCATION aux clients qui souhaitent avoir recours à ce service pour signer soit un contrat de location longue durée soit un contrat de fourniture de prestations (ci-après le/la « contrat ») et qui disposent de l'équipement technique nécessaire.

Pour les besoins du présent document, par client, il faut entendre :

- le titulaire du contrat, personne physique professionnelle signataire
- le représentant légal ou la personne dûment habilitée de la personne morale au nom de laquelle le contrat est conclu.

2. ACCES ET UTILISATION DU SERVICE

Préalablement à tout accès et utilisation du service, le client doit s'identifier auprès du point de vente du véhicule, mandataire de DIAC LOCATION en produisant l'original d'une pièce d'identité. La copie de ce document fera l'objet d'un archivage par DIAC LOCATION.

Pour les personnes morales, le signataire devra justifier qu'il est le représentant légal de la société inscrit au KBIS ou à défaut il devra produire un mandat spécifique.

L'accès au Service suppose que le client dispose d'une adresse de messagerie électronique valide, d'un numéro de téléphone mobile valide, à l'ouverture des documents précontractuels et contractuels qui, après signature, lui seront adressés par mail.

3. PRIX DU SERVICE

Le client conserve à sa charge les coûts de télécommunication de son opérateur de connexion Internet.

4. DESCRIPTION DU SERVICE

Sur le lieu de vente de son mandataire, DIAC LOCATION propose au client de prendre connaissance des documents précontractuels s'il y a lieu, et ensuite de signer son contrat ainsi que les prestations qu'il aura choisies le cas échéant à l'aide d'un service de signature électronique. DIAC LOCATION utilise l'outil de signature électronique mis en œuvre en collaboration avec l'opérateur de services de certification DocuSign (ci-après dénommé Tiers de confiance) selon le procédé suivant :

- Présentation des documents sur l'écran de l'ordinateur que le vendeur présente au client
- Signature des documents par le client sur l'écran de la tablette mis à sa disposition
- Enregistrement de la signature dématérialisée
- Création d'un acte original signé par l'apposition d'une signature électronique par le Tiers de confiance
- Création, transmission et archivage d'un fichier de preuve.

Le fichier de preuves créé permet de garantir l'intégrité des documents contractuels et le lien entre le client et les documents contractuels auxquels il a souscrit. Il contient l'ensemble des éléments de la transaction (les certificats électroniques de signature, les données d'horodatage, les documents originaux signés des deux parties).

- Le fichier de preuves ainsi créé et archivé, est ensuite adressé par mail.

5. PROTOCOLE DE SIGNATURE

5.1 Prise de connaissance des différents éléments précontractuels le cas échéant et contractuels sur l'écran d'ordinateur. Le client prendra connaissance des documents suivants :

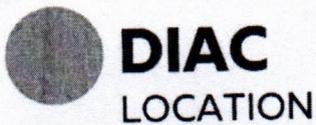
- a. Les conditions générales de Signature électronique.
- b. La FIEN (Fiche d'information européenne normalisée) si le client est particulier
- c. Pour les contrats de location en fonction de la marque du véhicule et en cas de souscription :
 - IPID (fiche d'information normalisée Union Européenne) Garantie Secure (Location de véhicules Renault DACIA)
 - IPID (fiche d'information normalisée Union Européenne) Perte Financière (Location de véhicules NISSAN)
- c. La politique de confidentialité et de protection des données (RGPD).



Nous soussignés, Sté SAS JOSEFRANCKRAZA, représentée par M. RAZAFINDRAKOTO JOSE déclarons accepter le présent contrat, après avoir reçu les explications du vendeur.

L'exemplaire original signé du contrat nous revenant nous sera adressé à l'adresse email que nous avons indiquée à cette fin et pour toute autre communication relative au contrat.

Nous avons été informés que nous pouvons également demander au vendeur une copie papier du contrat signé.



Signé électroniquement

RAZAFINDRAKOTO JOSE
24/12/2020 12:15:02
1C0RCI-DLFR-E6592665-
20201224121358-
RMEEWMKKTNTMZJ75

Synthèse de l'offre



Client : Sté SAS JOSEFRANCKRAZA

Après avoir pris connaissance des conditions particulières et générales, nous confirmons que nous souhaitons souscrire :

Le présent contrat de location avec 1 loyer de 2086.12 € et 48 loyers de 583.44 € TTC

Pour 90000 km

Pour 1 véhicule.

Mode et délai de paiement : payable par terme à échoir par Prélèvement - Périodicité mensuelle

Le présent contrat de location longue durée avec 49 loyers 583.44 TTC.

Avec les prestations suivantes :

Entretien :	47.98 €
Véh. Remplacement Intégral :	12.00 €

CIC ROUBAIX LEBAS

33 AVENUE JEAN BAPTISTE LEBAS 59100 ROUBAIX

☎ 03 20 18 77 83 FAX 03 20 11 82 07 ✉ 17028@cic.fr BIC : CMCIFRPP TVA : FR79455502096

LA POSTE

SD : 86001583766170N

30027
17028
05255SAS JOSEFRANCKRAZA
143 RUE DE LANNOY
59100 ROUBAIX

TVA FR56832804702

FACTURE

N° RM-2024-3002700523-0030675 en date du 08/02/2024

Compte de prélèvement

30027 17028 00020639101

Période

du 01/01/2024 au 31/01/2024

Votre numéro de SIRET : 83280470200013

RELEVÉ MENSUEL DE COMMISSIONS

Date opération	Libellé	Quantité	Prix unitaire EUR	Montant HT EUR	TVA
20/01/2024	F FRAIS LETTRE CPTÉ DEB	1	13,50	13,50	0,00%(1)
TOTAL				13,50	

Ventilation par type de TVA	Montant HT EUR	TVA	Montant TVA EUR	Montant TTC EUR
(1) Prestations bancaires ou financières non soumises à la TVA française (Article 261 C 1° du CGI)	13,50	0,00%	0,00	13,50
TOTAL GENERAL	13,50		0,00	13,50
Modalités de règlements Paiements déjà effectués aux dates indiquées ci-dessus				13,50

Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros est due de plein droit en cas de retard de paiement, sans préjudice de toute indemnisation complémentaire.

Membre de l'assujetti unique N°FR95921419065: GTVA CREDIT MUTUEL, 4 rue Raiffeisen, 67000 STRASBOURG.

DIAC Location

groupe DIAC

COPIE

E6592665

Client : SAS JOSEFRANCKRAZA
Numéro de client : 310680931
Numéro de contrat : E6592665

B T S G
TOUR MERCURE
445 BOULEVARD GAMBETTA
59200 TOURCOING

Pessac, le 15 septembre 2023

LETTRE RECOMMANDEE AR

Chers Maîtres,

Nous avons consenti à SAS JOSEFRANCKRAZA un contrat de LOCATION LONGUE DUREE pour la location du matériel :

Marque : RENAULT, type : MEGANE ESTATE
n° de série : VF1RFB00665140453, immatriculation: FS-480-DL

Notre débiteur ayant fait l'objet d'un jugement de LIQUIDATION JUDICIAIRE en date du 04/09/2023 nous vous mettons en demeure, ès qualité, de nous indiquer si vous entendez poursuivre le contrat en cours.

Nous vous signifions que, faute de réponse de votre part dans le délai d'un mois prévu à l'article L. 622-13 du Code de commerce, la résiliation du contrat sera acquise de plein droit.

Nous vous prions d'agréer, Chers Maîtres, l'expression de notre considération distinguée.

Delphine Eymery
DIRECTRICE RELATION CLIENTELE

FUPCOMDA01

Diac Location - CENTRE DE RECOUVREMENT - CS 50032 - 33615 - PESSAC CEDEX
Téléphone : 05 57 26 48 49 - Adresse Mail : relationclientbordeaux@mobilize-fs.com
Diac Location SA, société de location et intermédiaire d'assurances, au capital de EUR 29 240 988
Siège social : 14, avenue du Pavé-Neuf - 93168 Noisy-le-Grand Cedex - SIREN 329 892 368 R.C.S. Bobigny
N° d'identification TVA : FR84329892368 - Code APE 7711B - N° ORIAS : 07 004 967
Iban : FR76 3006 6109 7200 0203 5810 195 Bic : CMCIFRPPCOR

DIAC Location

groupe DIAC

2024 005923
7B

REÇU GREFFE

1
2023
TRIBUNAL
LILLE
E6592665

Client : SAS JOSEFRANCKRAZA
Numéro de client : 310680931
Numéro de contrat : E6592665

TC LILLE
TOUR MERCURE
445 BOULEVARD GAMBETTA
59200 TOURCOING

Pessac, le 07 décembre 2023

LETTRE RECOMMANDEE AR

Monsieur le Juge Commissaire,

La Société DIAC LOCATION, Société Anonyme dont le siège social est situé 14 avenue du pavé neuf - 93168 - Noisy le Grand Cedex, agissant par son représentant légal en fonction,

Faisant élection de domicile :
CENTRE DE RECOUVREMENT PESSAC
PARC D'ACTIVITE DE CANTERANNE
CS 50032
33615 PESSAC CEDEX

a l'honneur de vous exposer :

- Qu'un contrat de LOCATION LONGUE DUREE, en date du 24/12/2020, est intervenu, par acte sous seing privé entre la société DIAC LOCATION et SAS JOSEFRANCKRAZA pour la location du matériel : Marque : RENAULT, type : MEGANE ESTATE, n° de série : VF1RFB00665140453, immatriculation : FS-480-DL
- Que le TC LILLE a prononcé un jugement de LIQUIDATION JUDICIAIRE en date du 04/09/2023,
- Que la société DIAC LOCATION a régulièrement déclaré sa créance.
- Que DIAC LOCATION a déposé auprès de B T S G une demande en restitution de matériel,
- Que DIAC LOCATION entend contester la réponse apportée.

C'est pourquoi, elle vous demande, Monsieur le Juge Commissaire, vu les articles L.624-9 et suivants du Code de commerce, de reconnaître son droit de propriété, d'ordonner la restitution de son matériel au profit de DIAC LOCATION, et d'autoriser la saisie entre toutes mains, DIAC LOCATION faisant son affaire personnelle de la reprise du bien.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Juge Commissaire, l'expression de notre considération distinguée.



Aurélie GRULOVIC

P.J. :
Projet d'ordonnance
Copie(s) contrat(s)
Copie déclaration de créance
Copie de demande en revendication

FUPCOR07011

Diac Location - CENTRE DE RECOUVREMENT - CS 50032 - 33615 - PESSAC CEDEX
Téléphone : 05 57 26 48 49 - Adresse Mail : relationclientbordeaux@mobilize-fs.com
Diac Location SA, société de location et intermédiaire d'assurances, au capital de EUR 29 240 988
Siège social : 14, avenue du Pavé-Neuf - 93168 Noisy-le-Grand Cedex - SIREN 329 892 368 R.C.S. Bobigny
N° d'identification TVA : FR84329892368 - Code APE 7711B - N° ORIAS : 07 004 967
Iban : FR76 3006 6109 7200 0203 5810 195 Bic : CMCIFRPPCOR



DIAC
LOCATION

LETRE RECOMMANDÉE AR

RÉFÉRENCES À RAPPELER POUR TOUT CONTACT
CLIENT : SAS JOSEFRANCKRAZA
N° DE CLIENT : 310680931
N° DE CONTRAT : E6592665
IMMATRICULATION : FS-480-DL

COPIE

Pessac
Le 27 octobre 2023

B T S G
TOUR MERCURE
445 BOULEVARD GAMBETTA
59200 TOURCOING

RESILIATION

Chère Madame, Cher Monsieur,

Dans le cadre du jugement de liquidation judiciaire de :

SAS JOSEFRANCKRAZA

La mise en demeure a été adressée à : LIQUIDATEUR qui n'a pas répondu dans le délai de 30 jours.

En conséquence, le(s) contrat(s) se trouve(nt) résilié(s) de plein droit, et nous déclarons que notre créance s'élève à 5 222,45Euros au titre de l'article R.622-21 al.2 du code de commerce.

Nous vous prions d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

P.J. : Décompte(s)

P.S. : En vertu de l'article R.621-19 du code de commerce, nous vous remercions de nous informer des étapes essentielles de la procédure.

FUPC0DCC13

DIAC LOCATION - CENTRE DE RECOUVREMENT - CS 50032 - 33615 - PESSAC CEDEX
Téléphone : 05 57 26 48 49 - Adresse mail : relationclientbordeaux@mobilize-fs.com
Diac Location SA, société de location et intermédiaire d'assurances, au capital de EUR 29 240 988
Siège social : 14, avenue du Pavé-Neuf - 93168 Noisy-le-Grand Cedex - SIREN 329 892 368 R.C.S. Bobigny
N° d'identification TVA : FR84329892368 - Code APE 7711B - N° ORIAS : 07 004 967
iban : FR76 3006 6109 7200 0203 5810 195 Bic : CMCIFRPPCOR

DP-231016-sm221021-0012-023-0070

2C 168 160 8406 6



LA POSTE

AVIS DE
RÉCEPTION
DE VOTRE LETTRE
RECOMMANDEE

Contre-remboursement

A COMPLETER PAR LE FACTEUR ET A REPORTER
SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION

Présenté / Avisé le :

Distribué le :

Signature du destinataire

ou du mandataire
(précisez Prénom et NOM)

REÇU LE

20 SEP. 2023

B.T.S.G²

Mandataires Judiciaires

Reference

E6592665

B T S G

REFERENCES E6592665 FUPCOMDA01

TOUR MERCURE

445 BOULEVARD GAMBETTA

59200 TOURCOING

AR

Diac Location

CS 50032

PARC D'ACTIVITE DE CANTERANNE

CS 50032

33615 PESSAC CEDEX

La Poste agrément n° C 701
IB1 V14 TLM 334 059 929 04/21

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT A DETACHER ENSEMBLE A PARTIR DU HAUT SELON LES
POINTILLES

 Lettre Recommandée N°2C17390921549

Pris en charge par La Poste
samedi 2 décembre

En cours d'acheminement
Votre envoi est en cours
d'acheminement vers le site de
distribution.

En préparation avant distribution

Envoi remis en lot au destinataire

Distribué
lundi 6 novembre

Étapes d'acheminement

DATES

ÉTAPES

samedi 2 décembre	Votre envoi est en cours d'acheminement vers le site de distribution.
samedi 2 décembre	Votre envoi a été remis à La Poste par l'expéditeur.
lundi 6 novembre	Votre envoi a été distribué à son destinataire contre sa signature.
vendredi 3 novembre	Votre envoi a été remis en lot au destinataire. Nous attendons la confirmation de sa réception.
vendredi 3 novembre	Votre envoi est sur le site qui dessert votre adresse. Nous préparons sa distribution.

Client : SAS JOSEFRANCKRAZA
 Numéro de client : 310680931
 Numéro de contrat : E6592665
 Type de contrat : Location

DECOMPTE DE DECLARATION DE CREANCE - Liquidation Judiciaire Décompte en Euros au 04/09/2023 : date du jugement déclaratif

DATE	LIBELLE	COMMENTAIRE	DEBIT	CREDIT
10/08/2023	Loyer		499,21	
10/09/2023	Loyer		499,21	
10/10/2023	Loyer		499,21	
	Indemnités sur impayés		120,00	
20/10/2023	Indemnité de résiliation HT (1)		3 604,82	
	Sous Totaux		5 222,45	
	Intérêts de retard sur impayé(s)	Pour mémoire *		
	Totaux		5 222,45	
	Solde débiteur de		5 222,45	

Décompte certifié sincère

(1) L'indemnité de résiliation n'est pas assujettie à TVA pour les contrats souscrits avant le 01/07/2023.

* Les intérêts de retard seront facturés à la date du règlement au taux de 3 fois l'intérêt légal depuis le 01/01/2009 et 1,5 fois si contrat antérieur.

*La ligne « indemnité de résiliation » correspond au cumul de toutes les indemnités de résiliation contractuelles.

A COMPLETER ET A NOUS RETOURNER A L'ADRESSE SUIVANTE :

Revendiquant :
Société : DIAC LOCATION
CS 50032
33615 PESSAC CEDEX

Matériel revendiqué :

CONTRAT		VEHICULE				
Numéro	Date	Marque	Type	N° série	Immat	Date de résiliation
E6592665	24/12/2020	RENAULT	MEGANE ESTATE	VF1RFB00665140453	FS-480-DL	20/10/2023

Avis du locataire (à cocher) :

Oui, je reconnais votre propriété du matériel concerné.

Date :

Signature et cachet
(mention manuscrite "lu et approuvé")



DIAC
LOCATION

LETTRE RECOMMANDÉE AR

RÉFÉRENCES À RAPPELER POUR TOUT CONTACT
CLIENT : SAS JOSEFRANCKRAZA
N° DE CLIENT : 310680931
N° DE CONTRAT : E6592665

Pessac
Le 27 octobre 2023

DEMANDE EN REVENDICATION
OU RESTITUTION

COPIE

B T S G
TOUR MERCURE
445 BOULEVARD GAMBETTA
59200 TOURCOING

Chère Madame, Cher Monsieur,

La société DIAC LOCATION, Société Anonyme dont le siège social est situé 4 avenue du pavé neuf - 93168 - Noisy-le-Grand Cedex, agissant par son représentant légal en fonction, faisant élection de domicile :

CENTRE DE RECOUVREMENT PESSAC
PARC D'ACTIVITE DE CANTERANNE
CS 50032

33615 PESSAC CEDEX

A l'honneur de vous exposer :

- Que par jugement en date du 04/09/2023 le TC LILLE a prononcé un jugement de liquidation judiciaire à l'encontre de :
SAS JOSEFRANCKRAZA
- Que pour ce contrat de location longue durée, nous avons loué le matériel :
Marque : RENAULT, type : MEGANE ESTATE, n° de série : VF1RFB00665140453, Immatriculation : FS-480-DL
- Que la créance a été régulièrement déclarée.
- Que pour ce contrat, la résiliation est acquise de plein droit depuis le 20/10/2023, conformément à l'article L.622-13 du Code de commerce.

C'est pourquoi, la société DIAC LOCATION vous demande de reconnaître son droit de propriété et lui permettre la reprise en possession dudit matériel, vu les articles L.624-9 et suivants du Code de commerce.

Nous vous prions d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Delphine Eymery
DIRECTRICE RELATION CLIENTELE

P.J. :
- Copie(s) contrat(s)
- Copie déclaration de créance

FUPCDDR01

DIAC LOCATION - CENTRE DE RECOUVREMENT - CS 50032 - 33615 - PESSAC CEDEX
Téléphone : 05 57 26 48 49 - Adresse mail : relationclientbordeaux@mobilize-fs.com
Diac Location SA, société de location et intermédiaire d'assurances, au capital de EUR 29 240 988
Siège social : 14, avenue du Pavé-Neuf - 93168 Noisy-le-Grand Cedex - SIREN 329 892 368 R.C.S. Bobigny
N° d'identification TVA : FR84329892368 - Code APE 7711B - N° ORIAS : 07 004 967
Iban : FR76 3006 6109 7200 0203 5810 195 Bic : CMCIFRPPCOR

SELARL MUGNIER - MOULIN GIE
ACTAFOR

Commissaire de Justice

25 Boulevard Maréchal Joffre - BP 90025
54002 NANCY CEDEX

actaforcontact@gmail.com

Tél : 03 54 60 01 37

AFFAIRE :

Bouygues Telecom
Business Distribution
(anciennement Euro
Information Télécom) / SAS
JOSEFRANCKRAZA

Référence à rappeler :

707767484



Site de paiement sécurisé :



www.huissiersplus.com

Référence CVG :

707767484

Code personnel : 8548

ou

tel : 03 54 60 01 37

Coordonnées Bancaires (RIB)

Caisse des Dépôts et Consignations

BIC

CDCGFRPPXXX

IBAN

FR1540031000010000171708N63

Paiement possible par CB



Coupon à joindre à votre règlement :

Montant à régler :

381,01 €

Réf. : 707 767 484

TOUS VOS VERSEMENTS DOIVENT
ETRE LIBELLES A L'ORDRE DE :

SELARL MUGNIER - MOULIN GIE
ACTAFOR

COMMISSAIRE DE JUSTICE



■ 13539303:66:10:1:DD1

SAS JOSEFRANCKRAZA
143 RUE DE LANNOY
59100 ROUBAIX

NANCY , le 28/02/2024

Madame, Monsieur ,

La société Bouygues Telecom Business Distribution (anciennement Euro Information Télécom) nous a mandatés pour recouvrer à l'amiable la somme de 381,01 € au titre de vos impayés concernant votre contrat NRJ0009500389 .

Nous restons à votre disposition pour vous transmettre le détail de la créance.

Nous vous invitons à régulariser votre situation auprès de notre étude dans les meilleurs délais.

En cas de difficultés, n'hésitez pas à nous contacter au 03 54 60 01 37 , afin de trouver ensemble une solution de règlement.

Veillez agréer, Madame, Monsieur , l'expression de nos sentiments distingués.



SELARL MUGNIER - MOULIN GIE ACTAFOR
Commissaire de Justice

SELARL MUGNIER - MOULIN GIE ACTAFOR - SCP au capital de 465.000,00 euros / RCS NANCY D 333 905 719

Nous procédons à un traitement des données communiquées par votre créancier aux fins de recouvrement des sommes qui lui sont dues. Nous agissons en qualité de tiers autorisé dans le cadre d'une convention de partenariat avec le prestataire sous-traitant auquel votre créancier a confié le recouvrement de votre créance. Notre étude les enregistre, les traite et les met à jour aux fins de gestion et de recouvrement de créances au moyen de sources directes ou indirectes publiques et licites. Les données collectées sont conservées pendant la durée de la réalisation de la prestation et elles sont destinées aux seules personnes habilitées à en connaître. Vos données peuvent faire l'objet d'un traitement sécurisé par des sous-traitants du prestataire situé en dehors de l'UE, engagés au titre des clauses contractuelles de la CE et de leur contrat à respecter les textes en vigueur. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement et d'effacement de vos données que vous pouvez exercer en adressant votre demande à l'attention de l'huissier chargé de votre dossier, en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité. En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données à caractère personnel, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL (www.CNIL.fr).

**Pour l'avenir et éviter tout désagrément,
comment payer votre CFE ?**

Pour ne pas risquer d'oublier le paiement de vos prochains avis de CFE et/ou d'IFER, vous pouvez dès aujourd'hui opter pour le prélèvement automatique.

Deux possibilités : le prélèvement mensuel ou le prélèvement à l'échéance.

→ **Vous souhaitez étaler le paiement de votre prochaine imposition? Choisissez le prélèvement mensuel.**

Vous pouvez adhérer jusqu'au 30 juin 2024 pour régler votre CFE et/ou IFER 2024. Les prélèvements bancaires sont alors effectués le 15 de chaque mois de janvier à octobre. Un prélèvement complémentaire ou un remboursement aura lieu le 15 décembre en fonction du montant de votre impôt.

→ **Vous souhaitez être prélevé du montant de votre impôt à chaque échéance ? Choisissez le prélèvement à l'échéance.**

Le montant de votre CFE et/ou IFER sera automatiquement prélevé 10 jours après la date limite de paiement de chaque échéance. Vous n'aurez aucune démarche supplémentaire à effectuer. C'est un moyen de paiement simple, sûr et pratique.

Pour adhérer, rendez-vous sur le site impots.gouv.fr, « Votre espace professionnel » et cliquez sur le bouton « Payer mes impôts locaux ». Vous pouvez également accéder, après connexion à votre espace professionnel, en cliquant sur « Gérer mes contrats de prélèvement automatique » dans la rubrique « MON ESPACE ». Vous devez vous munir de votre numéro fiscal et de la référence de votre avis initial (Cf. cadre « vos références » en haut à gauche du document de relance).

Attention : votre adhésion au prélèvement automatique concernera votre imposition 2024. Vous devez régler la CFE 2023 qui vous est réclamée dans ce courrier par un autre moyen de paiement à votre disposition. Pour en savoir plus, consultez la notice au dos du présent document de relance.

Pour gérer vos prélèvements en cours d'année ou pour tout renseignement concernant une adhésion au prélèvement automatique, contactez votre Centre de contact au 0 809 401 401 du lundi au vendredi de 8h30 à 19h (horaires de la métropole). Il répondra à vos questions et traitera en direct vos demandes.*

**Toutes vos démarches peuvent être effectuées en ligne en toute simplicité
sur le site impots.gouv.fr.**

EXPLICATIONS DU DÉCOMPTÉ

- (1) Si vous avez payé la totalité de votre impôt entre la date d'arrêté de votre situation et la réception du présent document, vous ne devez plus que la majoration de 5 % indiquée au recto, une fois celle-ci devenue exigible.
- Toutefois, veuillez informer immédiatement votre centre des finances publiques :
- si vous avez effectué un versement avant la date d'arrêté de compte et que ce versement n'a pas été enregistré ;
 - si vous avez réglé à une autre adresse l'acompte provisionnel ou les prélèvements mensuels au titre de la cotisation foncière des entreprises et/ou de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux.
- (2) Majoration de 5 % sur l'acompte provisionnel (art. 1731 B.2 et 1731 B.3 du code général des impôts).
- (3) Versements effectués avant la date limite de paiement à minuit.
- (4) Majoration de 5 % sur le reste à payer (art. 1731 B.1 du code général des impôts).

INFORMATIONS IMPORTANTES

Le dépôt d'une réclamation ne vous dispense pas du paiement de l'impôt. Si vous souhaitez obtenir un sursis de paiement, vous devez le demander expressément dans votre réclamation. Lorsque votre impôt est supérieur à 4 500 €, vous devez constituer des garanties (caution bancaire...) (art. L.277 et art R.277-7 du Livre des procédures fiscales).

MODES DE PAIEMENT

- Vous pouvez payer en ligne sur le site impots.gouv.fr : connectez-vous à votre espace puis choisir « CFE et autres impôts » de la rubrique « Payer » ou bien cliquez sur « Votre espace professionnel », muni de votre numéro fiscal et de la référence du document (cf. recto) puis sélectionnez « Payer mes impôts locaux ».
 - Vous pouvez payer par titre interbancaire de paiement (TIP SEPA). En payant par TIP SEPA, vous ne devez pas joindre de chèque à votre règlement. Dater et signer le TIP SEPA sans en modifier le montant ; joignez un relevé d'identité bancaire (RIB), si cela vous est demandé sur le TIP SEPA ou si vos coordonnées bancaires ont changé ; envoyez votre TIP SEPA (et le RIB si nécessaire), sans autre document, en utilisant l'enveloppe retour.
 - Vous pouvez payer par chèque : libellez votre chèque à l'ordre du Trésor public ; joignez le TIP SEPA, pour servir de référence, sans le signer, ni l'agrafer, ni le coller. Envoyez votre chèque accompagné du TIP SEPA, sans autre document, en utilisant l'enveloppe retour.
 - Vous pouvez payer en espèces ou en carte bancaire dans la limite de 300 € (article 1680 du code général des impôts), muni du présent courrier, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé « paiement de proximité » (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite).
- Si la somme due est supérieure à ce montant, elle ne peut faire l'objet de plusieurs paiements en espèces.
- Attention :** la possibilité de payer par virement est supprimée (sauf pour les entreprises qui résident dans un Etat hors zone SEPA et figurant sur une liste établie par arrêté conjoint du ministre des affaires étrangères et du ministre chargé du budget).



EXTRAITS DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS (CGI)

- Art. 1727.** – I. Toute créance de nature fiscale, dont l'établissement ou le recouvrement incombe aux administrations fiscales, qui n'a pas été acquittée dans le délai légal donne lieu au versement d'un intérêt de retard. À cet intérêt s'ajoutent, le cas échéant, les sanctions prévues au présent code.(...)
- III. Le taux de l'intérêt de retard est de 0,20 % par mois. Il s'applique sur le montant des créances de nature fiscale mises à la charge du contribuable ou dont le versement a été différé.
- Art. 1731.** – 1. Donne lieu à l'application d'une majoration de 5 % tout retard dans le paiement des sommes qui doivent être versées aux comptables de l'administration fiscale au titre des impositions autres que celles mentionnées à l'article 1730.
- Art. 1731 B.** – Pour la cotisation foncière des entreprises, la majoration prévue au 1 de l'article 1731 s'applique :
- 1° Aux sommes mentionnées sur un rôle qui n'ont pas été acquittées dans les quarante-cinq jours suivant la date de mise en recouvrement de ce rôle, sans que cette majoration puisse être appliquée avant le 15 septembre pour les impôts établis au titre de l'année en cours ;
 - 2° Aux acomptes qui n'ont pas été versés le 15 du mois suivant celui au cours duquel ils sont devenus exigibles.
- Le 1° ne s'applique pas aux sommes déjà majorées en application du présent 2° ;
- 3° À la totalité du montant de l'acompte dont le contribuable s'est dispensé du paiement lorsque, à la suite de la mise en recouvrement du rôle, les versements effectués sont inexacts de plus du dixième.
- Toutefois, aucune majoration n'est appliquée lorsque la différence constatée résulte d'une loi entrée en vigueur postérieurement à la date du dépôt de la déclaration prévue au quatrième alinéa de l'article 1679 quinquies.
- Art. 1738.** – 1. Le non-respect de l'obligation (...) de payer un impôt par virement, téléversement ou prélèvement opéré à l'initiative du Trésor public entraîne l'application d'une majoration de 0,2 % (...) du montant des sommes dont le versement a été effectué selon un autre mode de paiement. Le montant de la majoration ne peut être inférieur à 60 €.(...)
3. Le non-respect de l'interdiction de payer un impôt par virement entraîne l'application d'une majoration de 0,2 % du montant des sommes dont le versement a été effectué par ce mode de paiement. Le montant de la majoration ne peut être inférieur à 60 €. Cette majoration ne s'applique pas aux sommes déjà majorées en application du 1.

EXTRAITS DU LIVRE DES PROCÉDURES FISCALES (LPF)

- Art. L.80 D.** – Les décisions mettant à la charge des contribuables des sanctions fiscales sont motivées au sens des articles L. 211-2 à L. 211-7 du code des relations entre le public et l'administration, quand un document ou une décision adressés au plus tard lors de la notification du titre exécutoire ou de son extrait en a porté la motivation à la connaissance du contribuable.
- Les sanctions fiscales ne peuvent être prononcées avant l'expiration d'un délai de trente jours à compter de la notification du document par lequel l'administration a fait connaître au contribuable ou redevable concerné la sanction qu'elle se propose d'appliquer, les motifs de celle-ci et la possibilité dont dispose l'intéressé de présenter dans ce délai ses observations.

Les articles L.257-O B, L.277 et R.277-7 du livre des procédures fiscales et l'article 1680 du code général des impôts peuvent être consultés sur le site Légifrance (legifrance.gouv.fr).

Les informations nécessaires à la gestion de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en oeuvre par la Direction Générale des Finances Publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Les informations concernant votre CFE et/ou vos taxes annexes et/ou votre imposition forfaitaire annuelle sur les entreprises de réseaux peuvent être communiquées aux collectivités territoriales. Conformément au règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 dit règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations vous concernant ainsi que d'un droit d'opposition et à la limitation du traitement auprès de votre centre des Finances publiques. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

LRNIC V7.0 150124.090223

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Vos contacts

Votre centre des Finances publiques

SIE ROUBAIX
35 AV CHARLES FOURIER
59066 ROUBAIX CEDEX 1
Tél. : 03 20 99 52 24

Par messagerie sécurisée : dans votre espace professionnel sur **impots.gouv.fr**

Accueil exclusivement sur rendez-vous : sur **impots.gouv.fr**, espace « CONTACT et RDV ».

Vos références

Numéro fiscal : 832804702 00013
Référence du document : 23 59 0572897 54
Référence de l'avis initial : 23 59 0402126 08
Établi à la date du : 26/02/2024

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIE ROUBAIX
35 AV CHARLES FOURIER
59066 ROUBAIX CEDEX 1

9253-018304-0055-2



SASU SAS JOSEFRANCKRAZA
143 RUE DE LANNOY
59100 ROUBAIX

Votre situation

Situation arrêtée au (1) :	20/02/2024
Montant de l'impôt	583,00 €
Majoration de 5 % sur acompte (2)	
Versements effectués dans les délais (3)	
Reste à payer à la date limite de paiement	583,00 €
Majoration de 5 % sur le reste à payer (4)	29,00 €
Versements effectués hors délais	
Reste à payer	612,00 €

Bonjour,

Je vous contacte concernant votre **COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES** et/ou votre **IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RÉSEAUX 2023** : vous n'avez pas payé dans les délais les sommes dues pour votre échéance du **15/12/2023**.

Vous devez régler au plus vite le montant « Reste à payer » ci-contre, qui inclut la majoration de 5 % pour retard ou absence de paiement à la date limite de paiement. Si vous avez déjà payé ou si vous rencontrez des difficultés, je vous invite à me contacter rapidement.

À défaut du paiement de la somme due à l'issue d'un délai de trente jours suivant la notification de ce document, je poursuivrai la procédure afin d'obtenir le versement rapide de ce montant.

Vous disposez de ce même délai de trente jours pour contester les majorations appliquées (article L. 80 D du Livre des procédures fiscales).

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le comptable public
MAREZ MICHAEL

Vous pouvez payer en ligne sur le site impots.gouv.fr

Réservé à l'administration : 59062/092/2023

Attention : l'enveloppe retour est réservée au paiement par TIP SEPA ou par chèque bancaire. Ne joignez aucun autre document
SI VOS COORDONNÉES BANCAIRES NE SONT PAS MENTIONNÉES SOUS LE CADRE SIGNATURE OU EN CAS DE MODIFICATION, JOIGNEZ UN RIB

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la DGFIP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la DGFIP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

SASU SAS JOSEFRANCKRAZA
143 RUE DE LANNOY
59100 ROUBAIX

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : FR46ZZ0050022359057289754TIP
DGFIP ICS : FR46ZZ005002 LETTRE DE RELANCE
23 59 0572897 54 B 092 2023 59062 15/12/2023 Montant : **612,00 €**

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 61110
78924 YVELINES CEDEX 9**

DATE et LIEU SIGNATURE

**JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ
BANCAIRE**

Veillez détacher le talon ci-contre en suivant les pointillés.

235905728970 SASU

SAS JOSEF

001110000122 37092023590572897540590620993906

61200



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

SR_2116A



FINANCES PUBLIQUES

Direction générale des Finances publiques
SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES
ROUBAIX
35 AVE CHARLES FOURIER
59066 ROUBAIX CEDEX 1
Téléphone : 0320995224
Mél : sie.roubaix@dgifp.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Réception :
Horaires consultables sur
impots.gouv.fr, rubrique « Contact et RDV »
Réf. : 2024_02_247178

SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES
ROUBAIX
35 AVE CHARLES FOURIER
59066 ROUBAIX CEDEX 1

0889-003162-0006-0



SASU SAS JOSEFRANCKRAZA
143 RUE DE LANNOY
59100 ROUBAIX

Le 25/02/2024

Bonjour,

À ce jour, vous n'avez pas déposé les documents mentionnés dans le tableau ci-dessous.

Aussi, je vous invite à régulariser votre situation dans les meilleurs délais.

Je vous rappelle également que votre dépôt doit obligatoirement être télétransmis si la déclaration est visée à l'article 1649 quater B quater.

Toutefois, si vous aviez déjà régularisé votre situation, ne tenez pas compte de ce courrier.

Je me tiens à votre disposition pour toute question relative à ce courrier et vous prie de croire à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de service

Période	Numéro et intitulé de la déclaration – Textes législatifs	Date limite de dépôt
01/01/2023 04/09/2023	IS1 - Déclaration IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS et annexes 2065 Articles 221 et 201-1 et 3 du Code général des impôts	03/11/2023
01/01/2023 04/09/2023	CVAE1 - Déclaration de la VALEUR AJOUTÉE ET DES EFFECTIFS SALARIÉS 1330-CVAE Article 1586 octies II.1 du Code général des impôts et Article 1586 octies II.2 du Code général des impôts	03/11/2023

Les articles du Code général des impôts peuvent être consultés sur le site Legifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

VOS RÉFÉRENCES :

SIREN : 832804702
SASU SAS JOSEFRANCKRAZA
143 RUE DE LANNOY
59100 ROUBAIX